COMMUNE D'ECKARTSWILLER 67700



Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 septembre 2018 à 18h00

Nombre de conseillers élus :

Convoqué le 08 septembre 2018 Compte-rendu affiché le 14 septembre 2018

11

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Nombre de conseillers en fonction :

Etaient présents : M. Jean-Paul PFEIFFER- M. Jean-Paul ROTHAN

- Adjoints au Maire -

11

Mme. Annie KIEFFER - Mme Irène RICHERT- Mme Yolande REBSTOCK-M. Oliver KORNMEYER - M. Claude SCHNEIDER - M. - M. Gérard JUILLET

Nombre de conseillers présents :

Absents excusés : Jean-Claude HOYEAUX - M. Guillaume BEYRLE donnant

procuration à Mme Annie KIEFFER

09

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation Approbation du procès- verbal de la séance précédente Factures

N° 2018 -29 **COMMANDE PUBLIQUE** – Travaux de réfection de voirie dans différentes rues – mise en sécurité des piétons et aménagement de place de stationnement au centre

N° 2018 -30 **COMMANDE PUBLIQUE** – Renouvellement adhésion plate-forme de dématérialisation des marchés Alsace Marchés Publics

N° 2018 -31 **URBANISME** - Droit de préemption urbain-Déclaration d'Intention d'Aliéner

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux

DIVERS: Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

N° 2018 -32 **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** - INTERCOMMUNALITE — Rapport d'Activité 2017 de la Communauté de Communes de Saverne — Marmoutier-Sommerau).

N° 2018- 33 **DOMAINE ET PATRIMOINE**

Programme de développement rural Alsace 2014-2020, opération 0403G Investissement pour l'amélioration de la desserte forestière

SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** Mme Annie KIEFFER comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 24 juillet 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 24 juillet 2018.

N° 2018 -29

COMMANDE PUBLIQUE – Travaux de réfection de voirie dans différentes rues – mise en sécurité des piétons et aménagement de place de stationnement au centre

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Maire et l'adjoint Monsieur PFEIFFER ont, le 05 septembre 2018, ouvert les plis du marché déposés sur la plateforme Alsace Marchés Publics, des travaux de réfection de voirie dans différentes rues – mise en sécurité des piétons et aménagement de place de stationnement au centre

La consultation d'entreprises a été menée pour les réfections et travaux pré cités.

Vu l'analyse des offres en date du 11 septembre 2018.

Considérant le classement des offres effectué par M. FEIDT du Bureaux d'Etudes BEREST.

APPROUVE pour attribution l'offre la mieux disante de l'entreprise suivante :

COLAS NORD EST AGENCE DE STRASBOURG - 47A RUE DE L'ILE DES PECHEURS CS 10113 - 67541 OSTWALD pour un montant de 108 952,24€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché et à sollicité les éventuelles subventions auprès des organismes concernés,

APPROUVE la réalisation des deux marchés de travaux par l'entreprise COLAS NORD EST AGENCE DE STRASBOURG pour le montant désigné ci-dessus.

N° 2018 - 30

COMMANDE PUBLIQUE - Renouvellement adhésion plate-forme de dématérialisation des marchés Alsace Marchés Publics

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Grand-Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Commune d'ECKARTSWILLER.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme est arrivé à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le Département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019 (renouvelable), ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le Département du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

N° 2018- 31

DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information

Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information

<u>Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)</u>

Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

- Immeuble non bâti, situé, Section 5 parcelle n°147, - rue principale d'une surface totale de 10 ares 58 ca (*propriétaire PAX Charles Gauthier*),

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour ledit bien.

N° 2018- 32

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – Rapport d'Activité 2017 de la Communauté de Communes de Saverne – Marmoutier-Sommerau).

En application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2017 est communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier - Sommerau

N° 2018-33

DOMAINE ET PATRIMOINE

Programme de développement rural Alsace 2014-2020, opération 0403G Investissement pour l'amélioration de la desserte forestière

La commune de Saint-Jean-Saverne est porteur d'un projet intercommunal d'amélioration de la desserte forestière pour le compte des copropriétaires de la forêt indivise de Saint-Jean-Saverne (ONF, Saint Jean Saverne et Eckartswiller), établi sur la base du programme de développement rural Alsace 2014-2020

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal qu'un projet de travaux de réfection généralisée du chemin forestier de la Rothlach est prévu en forêt Indivise. Le dossier est déposé pour le 15 septembre 2018 à la DDT.

Le financement de l'opération fait l'objet d'une convention tripartites entre les diférents copropriétaires.

Le coût prévisionnel s'élève selon le tableau ci-dessous :

Nature des travaux	Coût prévisionnel Total HT	Part éligible de l'aide	Coût prévisionnel Total TTC
Empierrement chemin forestier de la Rothlach	66 600	34 300	79 920
Maîtrise ONF - 10%	6 660	3 430	7 992
Montant du projet	73 260	37 730	87 912
Subvention accordée 50%		18 865	
Financement des 2 communes		18 865	
Financement de la part non subventionné		10 100	
Financement total par les 2 communes		28 965	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement, ainsi que les engagements juridiques et techniques joints à la présente délibération,

DESIGNE la commune de Saint-Jean-Saverne en tant que maître d'œuvre, et les autorise à demander toutes subventions afférentes à cette opération.

DONNE pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tous documents et actes relatifs à ce projet,

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 20h00. Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	Absent excusé
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	Absent excusé, procuration donnée à Annie KIEFFER